

Réplique

André Morin

Volume 9, numéro 1, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/900405ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/900405ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Morin, A. (1983). Réplique. *Revue des sciences de l'éducation*, 9(1), 150–152.
<https://doi.org/10.7202/900405ar>

II

Réplique

Résumer une recherche de quatre ans en quelque dix-neuf pages risque de produire de l'incompréhension et de l'insatisfaction de la part de chercheurs soucieux de trouver des réponses à des questions fondamentales. En m'attardant à retravailler mes conclusions pour la Revue Sciences de l'éducation, mon intention était de livrer des découvertes élaborées rigoureusement et anthropopédagogiquement tout en évitant de répéter la démarche fastidieuse mise en jeu pour y parvenir. Cette méthodologie avait été décrite et publiée ailleurs.¹

Il m'est apparu préférable de m'attarder aux résultats de cette étude afin de fournir une série de lois ou « régularités » sur une recherche évaluative d'un modèle ouvert, celui de Fotinas,² utilisé en pédagogie universitaire pour l'initiation aux médias pédagogiques. S'il avait fallu expliciter autre chose, je crois qu'il eut été préférable de décrire davantage le lieu de la recherche, la multiplicité des variables et les principes de pédagogie ouverte tirés de Alport, Berthalanffy, Rogers, afin de permettre aux lecteurs d'effectuer le circuit complet de l'évaluation et saisir comment des lois tirés du terrain rejoignent en effet ces grands auteurs. Mais cela aurait fait partie d'un deuxième article. Un des buts latents était de proposer des données utiles pour entreprendre cette exploration.

Par ailleurs, la réplique du professeur Daigneault porte essentiellement, si j'en comprends la portée, sur l'application dans cette recherche du concept de régularité au sens utilisé par Bastide. D'après moi, il s'agirait là d'une toute autre aventure intellectuelle. Il est évident que je n'ai pas exploité suffisamment ce

concept de loi ou de régularité. J'ai opté en faveur de la description du contenu des lois pour parvenir à les énoncer; d'autres, comme Daigneault, ont le droit et le devoir (il s'agirait d'un troisième article) de définir ce qu'est une loi ou une régularité en pédagogie. Il me plaît de savoir que le débat est ouvert sans l'avoir consciemment soulevé. J'avais cru que les lois allaient dans la direction, dans le sens bastidien mais je ne prétendais aucunement qu'elles remplissaient toutes les exigences émises dans son *anthropologie appliquée* (Payot, 1971). La méthode de notre groupe GESOE, à l'époque n'était anthropologique que par l'utilisation de l'observation participante et d'outils technologiques connus triangulés pour fin de validation par des sessions communes de l'équipe de recherche, par les facilitateurs et par les journaux de bord des étudiants. Le tout était soumis à la critique d'évaluateurs externes. À ce niveau, la méthode est aussi « lourde » et longue que dans moultes recherches expérimentales qui ont d'autres finalités, servent d'autres buts et contre lesquelles il est inutile de se battre. Il nous apparaît plus important d'élargir aujourd'hui notre recherche au-delà des outils ethnographiques pour tenter d'élaborer un modèle opérationnel plus anthropologique, c'est-à-dire se préoccupant davantage des traits socio-culturels, économiques retracés dans une analyse micro-ethnographique ou dans la compréhension de phénomènes d'interventions comme celui de la recherche-action.

Enfin, en tant que pédagogue-chercheur, il me semble qu'il est grandement temps que nous nous attardions à nous approcher de nos terrains d'interventions, à mieux les décrire, à les observer le plus fidèlement en laissant percevoir notre idéologie, nos « biais » ou notre grille critique en tant que chercheur. Cette dernière avait été exposée dans l'étude plus complète citée in extenso dans l'article de la Revue.³ Dans ce long rapport, la rigueur de la méthodologie m'apparaît bien exploitée et fournit un autre schéma pour d'autres recherches évaluatives d'ordres formatif et sommatif sur des terrains de pédagogie ouverte. C'est le risque de l'accusation de manque de rigueur que nous avons pris en résumant dans l'article la méthodologie pour expliciter davantage nos neuf lois dans un parcours, sans trop le décrire et dans un discours insuffisamment explicite qui pouvait porter à confusion. Cependant, pour l'essentiel, nos lois ou régularités sont à l'image de notre groupe plus qu'à celle de Bastide et restent valables et dignes d'intérêt, à notre opinion, pour ceux qui veulent les extrapoler sur d'autres terrains tout en les sachant non immuables, mais adaptables si elles sont considérées comme des directions ou des indications, voire des régularités capables de produire certains effets positifs ou négatifs si on agit de telle ou telle façon avec tel ou tel modèle.

Puisse le débat demeurer ouvert et susciter des articles de fond non uniquement sur la scientificité de la recherche qualitative, de la recherche anthropopédagogique, voire même de la recherche-action, mais aussi des modèles au bénéfice des chercheurs sur les opérationnalisations concrètes de ces approches. Il ne faudrait pas toutefois s'en tenir qu'à la méthodologie, il importe de faire connaître un corpus

de « résultantes », de constats voire de lois qui se dégagent dans un premier temps. Dans un second temps, on pourrait passer à des études comparatives et à des synthèses des auteurs sur divers sujets. C'est là mon vœu le plus profond.

André Morin

NOTES

1. Morin, André, Un modèle dynamique et anthropologique d'évaluation formative d'un système ouvert d'apprentissage, *Les Actes du colloque sur la pédagogie universitaire*, Service pédagogique, Université de Montréal, 1979, p. 32-36.
2. GESOE, Groupe d'études sur les systèmes ouverts en éducation, Technologie éducationnelle, Université de Montréal.
3. *Étude évaluative anthropopédagogique de systèmes ouverts en pédagogie universitaire*, GESOE, Université de Montréal, 1979, 640 pages.